

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES
CITOYENS

Déposé le : 17 mai 2018

No. : CRC-103

Secrétaire : Stephanie Pinault-Reid

Toronto, le 16 mai 2018

Aux députés et députées membres de la commission, par l'entremise de :

Madame Stéphanie Pinault-Reid
Secrétaire de la Commission des relations avec les citoyens
Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3


Chers membres de la commission,

Je tiens d'abord à vous transmettre mes plus sincères remerciements pour l'étude du projet de loi 178, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant la protection des consommateurs*. Ticketmaster partage l'objectif de mettre les consommateurs du Québec au premier plan et d'empêcher les tricheurs d'utiliser des technologies trompeuses afin de s'approprier des billets destinés aux consommateurs, pour ensuite les duper à la revente.

D'abord, Ticketmaster soutient fermement l'interdiction d'utiliser des robots pour l'achat de billets, prévue dans le projet de loi 178. La décision d'annuler toutes les ventes de billets faites à l'aide de robots et l'imposition d'amendes (allant de 2 000 \$ à 100 000 \$) aux tricheurs qui les utilisent est la bonne. Ticketmaster salue également l'intention de collaboration entre l'OPC, les services de billetterie et les sites d'accueil des événements dans la lutte contre l'utilisation des robots.

De plus, Ticketmaster appuie la décision du gouvernement d'étendre l'application de la Loi sur la protection du consommateur (LPC) aux transactions entre deux commerçants, une action qui comble l'une des principales lacunes de la législation actuelle de vente de billets en ligne. Nous saluons aussi les mesures introduites dans le projet de loi liées aux nouvelles exigences imposées aux revendeurs de billets peu sûrs, y compris l'affichage spéculatif de billets et les garanties de remboursement.

Enfin, alors que le projet de loi 178 est à l'étude à l'Assemblée nationale, Ticketmaster souhaite exprimer son désir de travailler en collaboration avec tous les partenaires concernés pour renforcer cette pièce législative, et ce, dans l'intérêt des consommateurs. Au Canada comme aux États-Unis, Ticketmaster a toujours travaillé avec les législateurs pour stopper les tricheurs et assurer que les politiques soient adaptées aux technologies émergentes.



D'ailleurs, Ticketmaster croit qu'une clause empêchant l'utilisation du logo ou du nom d'un artiste, d'une salle ou d'une équipe sur les sites web d'un revendeur serait facile à insérer dans le projet de loi et ajouterait une couche supplémentaire de protection pour le consommateur.

Je vous remercie pour votre considération et votre engagement continu. Ticketmaster serait très ouvert à discuter de ces enjeux avec vous et votre équipe lors d'une rencontre dans un avenir rapproché.

Cordialement,



Patti-Anne Tarlton
Ticketmaster Canada